

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 4 mai 2020
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 mai 2020.

10.03 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 6 et 22 avril 2020.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.05 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat de services professionnels

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1205842001

Autorisation d'une dépense de 436 097,88\$, taxes incluses, pour un mandat de services professionnels en gestion et surveillance de travaux pour la firme CIMA+ s.e.n.c., conformément à l'entente-cadre 1326874 (AO 18-17017).

20.02 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1203945008

Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 3 000 \$, taxes incluses, à « Les Amis du Champ des Possibles » pour la distribution des végétaux de l'arrondissement.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1207667001

Adhésion au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, et autorisation du dépôt d'une demande de financement pour le réaménagement du terrain de soccer du parc Sir-Wilfrid-Laurier, ainsi que la confirmation de la participation de l'arrondissement au financement du projet.

District(s) : Mile-End

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1203945002

Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2019.

30.03 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1205237003

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2020.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1197272004

Adoption du *Règlement (2020-04) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée.

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1208339007

Adoption du premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur de l'édicule nord de la station de métro Laurier situé au 475, avenue Laurier Est.

District(s) : Mile-End

40.03 Ordonnance - Domaine public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1202728001

Autorisation de la révocation du permis permettant l'installation de cabine téléphonique ou de poste de téléphone en face du 1310, boulevard Saint-Joseph Est, suite à l'avis de 30 jours demandant le retrait de ce poste téléphonique envoyé à Bell Canada.

District(s) : DeLorimier

40.04 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1207510004

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de deux logements situé au 3808, avenue Henri-Julien.

District(s) : Jeanne-Mance

40.05 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1206205003

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un immeuble résidentiel de 4 étages, avec mezzanines et terrasses au toit, incluant un commerce et 6 logements, situé aux 3462-64, avenue du Parc.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1200482002

Nomination de monsieur Simon Provost-Goupil à titre de nouveau secrétaire d'arrondissement substitut.

61 – Dépôt

61.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt des comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 11 et 25 février, les 10 et 24 mars et le 7 avril 2020.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 18
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1205842001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 436 097,88\$, taxes incluses, pour un mandat de services professionnels en gestion et surveillance de travaux pour la firme CIMA+ S.E.N.C conformément à l'entente-cadre 1326874 (AO 18-17017)

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 436 097.88 \$, TAXES INCLUSES POUR UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR LA FIRME CIMA+ S.E.N.C, CONFORMÉMENT À L'ENTENTE-CADRE 132687 (AO 18-17017)

ATTENDU QUE l'arrondissement doit reconstruire les trottoirs et les bordures, réduire la vitesse des véhicules, sécuriser les déplacements des piétons et accroître le verdissement du domaine public;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer à la firme CIMA+ S.E.N.C, un contrat pour la gestion et la surveillance des travaux de reconstruction de trottoirs et l'aménagement permanent des Terrasses Roy, pour une somme maximale de 296 260,68\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public : AO 18-17017, entente-cadre 1326874

D'autoriser une dépense de 436 097.88 \$, taxes incluses pour les services professionnels de gestion et de surveillance de travaux.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-24 11:12

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205842001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 436 097,88\$, taxes incluses, pour un mandat de services professionnels en gestion et surveillance de travaux pour la firme CIMA+ S.E.N.C conformément à l'entente-cadre 1326874 (AO 18-17017)

CONTENU

CONTEXTE

La Division des études techniques à un nombre de projets à réaliser plus élevé que le nombre de surveillants de chantier en poste. Afin de pallier à ce manque de ressources en surveillance de travaux, il est requis de s'adjoindre le support d'une firme d'experts-conseils relativement à des services professionnels pour assurer la gestion et la surveillance des travaux.

Dans ce contexte, l'arrondissement a obtenu l'approbation de la part de la Division de la réalisation des travaux sous la gouverne du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) d'utiliser l'entente-cadre 132674 AO 18-17017 avec CIMA+ S.E.N.C en vue d'obtenir des services professionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0651 (GDD 1185249003) 2 décembre 2018: Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Les services EXP inc. (contrat #1: 8 628 579 \$, taxes incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat #2: 9 322 173 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux d'infrastructures - Appel d'offres public 18-17017 (5 soum.)
CA19 25092 (GDD 1197617002) le 23 septembre 2019 : Octroi d'un contrat de 1 529 357,21 \$, taxes incluses, à la firme De Sousa inc. pour les travaux de reconstruction de trottoirs et bordures (RMT) et la construction de dos d'âne, là où requis, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 1 781 292,93 \$, taxes incluses, incluant les incidences de 99 000 \$ et les contingences de 152 935,72 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-19-21 (5 soumissionnaires conformes).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour objet de conclure une (1) entente de services professionnels avec une firme externe pour la fourniture des services en gestion et surveillance des travaux. Il s'agit d'une entente-cadre à taux horaire par catégorie d'employés.

Les services sont requis dans le cadre de différents projets de réfection d'infrastructures de chaussée, de trottoirs et de réaménagement géométriques sur le territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. Les projets concernés par ces services de surveillance sont les suivants:

Projet 1: Réfection mineure de trottoir - Reconstruction de Trottoirs et Bordures (RMT) et la construction de dos d'ânes, là ou requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal 2019 (contrat DDTET54-19-21)

Projet 2: Projet d'aménagement permanent des Terrasses Roy (AO DDTET54-20-01)

Projet 3: Réfection mineure de trottoir - Reconstruction de Trottoirs et Bordures (RMT) et la construction de dos d'ânes, là ou requis, sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal 2020 (contrat à venir)

Les heures provisionnelles inscrites dans le plan de travail pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés par la Division des études techniques.

La durée de l'entente est établie jusqu'à janvier 2024, soit la date limite définie dans l'entente-cadre.

JUSTIFICATION

La Division des études techniques n'ayant pas les ressources suffisantes pour assurer une surveillance des travaux, il est nécessaire d'engager des services professionnels à cette fin. Les montants requis pour chaque plan de travail pour les deux projets sont les suivants;

Nom du contrat	Montant proposé (avant taxes)
Projet 1: Réfection mineure de trottoir 2019	111 780\$
Projet 2: Aménagement permanent Terrasses Roy	145 894\$
Projet 3: Réfection mineure de trottoir 2020	121 624\$
Total avant taxes	379 298\$
Total taxes incluses	436 097.88\$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour le mandat de gestion et de surveillance des travaux s'élève à un montant maximum de 436 097.88\$ incluant les taxes. Cette dépense est assumée par l'arrondissement via son plan triennal d'immobilisation.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Division des ressources financières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, la surveillance des travaux projetés permettent de poursuivre nos engagements liés à :

Priorité d'intervention 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun notamment en sécurisant les intersections

Priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti

Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec une firme d'experts-conseils permettrait de soutenir la Division des études techniques dans la réalisation des projets et de répondre à plusieurs demandes concurrentes. Advenant un retard ou un refus d'autoriser ce mandat, plusieurs projets de l'arrondissement seraient retardés dans le temps et la Division des études techniques ne serait pas en mesure de respecter les engagements prévus dans sa programmation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Début des mandats: mi-mai 2020

Fin des mandats: à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alice NANTEL
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-15

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1203945008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 3 000 \$, taxes incluses, à « Les Amis du Champ des Possibles » pour la distribution des végétaux de l'arrondissement.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 3 000 \$, à « Les Amis du Champ des Possibles » pour la distribution des végétaux de l'arrondissement.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-23 16:42

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203945008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 3 000 \$, taxes incluses, à « Les Amis du Champ des Possibles » pour la distribution des végétaux de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERVIRA À FINANCER LE PROJET SUIVANT :

Nom de l'organisme : Les Amis du Champ des Possibles

Projet : Édition 2020 - Distribution des végétaux de l'arrondissement

Description : Pour une 3e édition, *Les Amis du Champ des Possibles* en partenariat avec l'organisme local *Le Lion et la Souris* organisent la distribution de végétaux offerts par l'arrondissement aux citoyens du district Mile End. De plus, l'événement permettra aux organismes de rencontrer les citoyens et de promouvoir ses missions respectives.

Montant de la contribution : 3 000 \$

JUSTIFICATION

Cette activité encourage fortement la participation citoyenne au verdissement de son environnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 3 000 \$ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ce projet aura besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ

ENDOSSÉ PAR

Stéphane CLOUTIER

Le : 2020-04-16

Secrétaire de direction

Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des
communications et du greffe

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe

**Dossier # : 1207667001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, autoriser le dépôt d'une demande de financement pour le réaménagement du terrain de soccer du parc Sir-Wilfrid-Laurier et confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet.

ADHÉRER AU PROGRAMME DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES 2019-2021, AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE SOCCER DU PARC SIR-WILFRID-LAURIER ET CONFIRMER LA PARTICIPATION DE L'ARRONDISSEMENT AU FINANCEMENT DU PROJET.

ATTENDU QUE l'Arrondissement a le désir d'offrir installations sportives de qualité;

ATTENDU QUE l'obtention d'un soutien financier permettra de combler l'écart budgétaire et consolidera la viabilité du projet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, autoriser le dépôt d'une demande de financement pour le réaménagement du terrain de soccer du parc Sir-Wilfrid-Laurier et confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet;

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-22 17:07

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207667001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme des installations sportives extérieures 2019-2021, autoriser le dépôt d'une demande de financement pour le réaménagement du terrain de soccer du parc Sir-Wilfrid-Laurier et confirmer la participation de l'arrondissement au financement du projet.

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait son Plan directeur du sport et du plein air urbains. Basé sur plusieurs sources d'informations, le Plan directeur vise à nantir les multiples acteurs d'une connaissance sur l'état actuel du réseau montréalais et d'en extraire les enjeux afin de prendre des mesures concrètes pour y répondre. À cet effet, la mise en œuvre d'un programme des installations sportives extérieures (PISE) est l'une des mesures permettant de répondre aux besoins de mise à niveau du réseau sportif, tel que constaté dans le Plan directeur du sport et du plein air urbains.

Le PISE est le mécanisme par lequel les arrondissements peuvent bénéficier d'une contribution financière de la Ville de Montréal et mener à bien des projets d'immobilisation dans les parcs et espaces verts de leur territoire.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a identifié le terrain de soccer du parc Sir-Wilfrid comme potentiel projet de réfection qui pourrait bénéficier de ce programme d'aide financière et a transmis une demande à la Direction des sports (DS) à l'hiver 2019. La Direction des sports a confirmé l'acceptation de notre projet à l'été 2019.

Afin de bénéficier du programme, l'arrondissement doit adopter une résolution visant :

- l'autorisation de la demande d'aide financière;
- l'adhésion aux objectifs et modalités du programme;
- la confirmation de la participation financière de l'arrondissement au projet.

L'aide financière de la Ville de Montréal correspond à un maximum de 80% des coûts

admissibles. Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1408 - 4 septembre 2019 - Dépôt de la liste des 19 projets d'arrondissements prioritaires et bénéficiant d'une aide financière de 16,5 M\$ à la suite du premier appel de projets du Programme des installations sportives extérieures

CE19 0409 - 13 mars 2019 - Adopter le Programme des installations sportives extérieures pour la période 2019-2029

DESCRIPTION

Le parc Sir-Wilfrid-Laurier est un joyau de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de par la qualité et la diversité de ces aménagements, de son couvert végétal, des services offerts et des activités qui y sont organisées. Ce parc est un lieu privilégié pour l'arrondissement et pour bon nombre de citoyens et il représente un élément clé pour la vie de quartier.

Le site à l'étude est le terrain de soccer à 11 en gazon naturel situé dans la partie nord-est du parc et a une superficie de 9740 m². Un sentier longe tout le pourtour du terrain qui est bordé par des arbres matures.

Le projet consiste au réaménagement du terrain de soccer soit la réfection de la surface de gazon naturel, la mise en place d'éclairage de sentier, un nouveau revêtement de sentier, l'installation de nouveaux gradins et l'ajout de mobilier.

Le projet tel que déposé et accepté en 2019 prévoyait une surface de gazon synthétique avec un budget estimé à 3 750 000 \$, soit une aide financière maximale de 3 000 000 \$. Suite à une décision de l'arrondissement basé sur des considérations écologiques, le terrain de soccer sera conçu en gazon naturel, étant donné l'écart de coût entre les deux types de revêtement, l'aide financière maximale est passée à 1 500 000 \$.

JUSTIFICATION

L'arrondissement possède peu de terrains sportifs extérieurs à proximité du parc Sir-Wilfrid-Laurier, il est donc très important d'assurer le maintien et la qualité du terrain de soccer. Le secteur est desservi principalement par des petits parcs de quartier ayant pour vocation la détente et/ou des jeux pour enfants.

Le parc Sir-Wilfrid-Laurier offre un grand potentiel au niveau des différentes installations qu'il possède, notamment sa piscine, sa pataugeoire avec jeux d'eau, son pavillon, ses équipements d'exercices extérieurs, son circuit Trekfit, ses tables de ping-pong, ses aires de jeux pour enfants, ses espaces récréatifs et de détente. Le terrain de soccer est situé à un endroit stratégique du parc offrant ainsi un dégagement sur les autres installations sportives. Il est bordé par des arbres matures qui offrent un encadrement naturel au site. Le terrain est très accessible par les différentes entrées situées à proximité des rues St-Grégoire et Brébeuf. Le chalet patrimonial situé au cœur du parc offre aux usagers les services essentiels.

La réfection de la surface de gazon naturel du terrain de soccer permet à l'arrondissement de conserver l'îlot de fraîcheur que représente le parc dans ce secteur. L'aménagement proposé en périphérie du terrain intégrera de nouveaux gradins, une fontaine à boire, un éclairage de sentier et un revêtement de sentier qui permettra le déplacement des usagers. Ce nouvel aménagement est très attendu et sera bien accueilli par les usagers du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière de la Ville correspond à un maximum de 80% des coûts admissibles dans le cadre du programme. La somme qui pourrait être versée à l'arrondissement est d'un maximum de 1 500 000 \$.

L'arrondissement assume 20% des coûts admissibles au programme ainsi que 100% des coûts qui ne sont pas admissibles.

Les coûts d'opération et de programmation seront entièrement assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La participation à ce programme permettra à l'arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, les travaux projetés permettront de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention suivante :

Priorité 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé, action 11 : Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres services professionnels : Printemps 2020

Octroi de contrat de services professionnels : Été 2020

Conception de l'aménagement - plans et devis : 2020-2021

Appel d'offres travaux d'exécution : Printemps 2021

Travaux : 2021

Inauguration : Printemps 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Dominique LEMAY, 6 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanie QUENNEVILLE
Agente technique en architecture du paysage

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-16

Stéphanie-Anne GARON
Chef de division - Aménagements écologiques
du paysage

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1203945002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2019.

ATTENDU QUE, à sa séance du 20 avril 2020, le conseil de la Ville a adopté la résolution CM20 0410 relative au dossier 12052025001 permettant l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2019, l'adoption de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2019 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a terminé l'exercice financier 2019 avec surplus de gestion de 4 805 800 \$;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

De considérer le surplus de gestion de 2019 d'un montant de 4 805 800 \$ comme un surplus libre de l'arrondissement.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-22 14:05

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203945002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2019.

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 20 avril 2020 (GDD 12052025001, CM20 0410), le conseil municipal a adopté la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2019, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et l'affectation des surplus 2019 à des projets spécifiques. Cette politique indique la méthode de calcul des résultats financiers 2019, les règles sur l'affectation des sommes à transférer aux arrondissements qui présentent un surplus de gestion ainsi que les règles de comblement des déficits pour ceux qui en ont un.

Les résultats finaux approuvés par le conseil municipal montrent un surplus de 4 805 800 \$ pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 12052025001, CM20 0410 - Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 - Adoption de la politique d'attribution, d'utilisation de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2019 et la répartition des surplus de gestion entre les arrondissements.

GDD 1193945004, CA19 250189 - Affectation du surplus de gestion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'exercice 2018.

DESCRIPTION

L'arrondissement a terminé l'exercice financier 2019 avec un surplus d'exploitation de 4 805 800 \$.

Les principales sources de ce surplus sont :

- des revenus supplémentaires (1,3 M\$) provenant principalement de l'occupation du domaine public, des demandes d'étude de dossiers à l'urbanisme et des amendes et pénalité de remorquage, notamment lors des opérations de déneigement;
- un élément extraordinaire et non récurrent est la diminution de la provision des causes en justice (400 k\$) ÷

- des économies reliées à la fermeture de l'aréna Mont-Royal pour la mise aux normes (500 k\$);
- la gestion rigoureuse de notre budget a permis de dégager près de 2,1% en écart favorable;
- la mobilisation des employés à la prévention et la gestion rigoureuse des dossiers de la CNESST (502 k\$);
- et finalement l'impact de la mutualisation des revenus de permis de construction (902 k\$).

Il est recommandé que le montant de 4 805 800 \$ soit conservé dans le surplus libre de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Suite à l'adoption par le conseil municipal de la politique d'affectation des surplus de gestion 2019 alloués aux arrondissements, nous devons déterminer l'affectation souhaitée pour ces surplus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal dispose d'une somme de 4 805 800 \$ en vertu de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2019. Il est recommandé d'affecter cette somme tel que décrite dans l'intervention financière, après y avoir effectué les virements nécessaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de la direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs. Les postes seront pourvus selon les règles corporatives édictées.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-15

Marie DESHARNAIS
c/d ress. financières et matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe



Dossier # : 1205237003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs des relations avec les citoyens des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens et des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2020

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2020, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2011-02)* de l'arrondissement.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-10 15:34

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205237003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens et des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 mars 2020

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Non applicable

JUSTIFICATION

Non applicable

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandy PINNA
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe



Dossier # : 1197272004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1 à l'égard du territoire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée

RÈGLEMENT, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT C-4.1 À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT LE PLATEAU MONT-ROYAL, AFIN D'INTRODUIRE LE POUVOIR D'IDENTIFIER, PAR ORDONNANCE, UNE RUE PARTAGÉE

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a procédé en décembre 2018 à certaines mises à jour du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) ainsi qu'aux normes du Tome V signalisation routière de la collection Normes - Ouvrages routiers afin d'officialiser et d'encadrer les rues partagées.

ATTENDU QUE l'arrondissement désire aménager des rues partagées sur son territoire.

Il est proposé :

D'adopter le règlement, *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1* à l'égard du territoire de l'Arrondissement du Plateau Mont-Royal, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-16 16:54

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197272004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1 à l'égard du territoire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée

CONTENU

CONTEXTE

Le Ministère des Transports (MTQ) a procédé en décembre 2018 à une mise à jour du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2) et des normes du *Tome V signalisation routière de la collection Normes - Ouvrages routiers* , dans le but d'inclure la notion de rues partagées.

Selon le MTQ, une rue partagée est « un chemin public, ou une partie de celui-ci, sur lequel certaines règles de circulation sont modifiées pour donner la priorité aux piétons et assurer leur sécurité. En plus de la présence d'une signalisation, les aménagements permettent aux usagers de déceler, de façon instinctive, que le partage de la chaussée y est particulier».

Dans une optique où l'arrondissement souhaite implanter des rues piétonnes dans les projets futurs, la modification du règlement permet l'édiction d'une ordonnance de rue partagée qui, ensuite, permet l'application de la réglementation associée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

05-07-2019 - CA 19250202 - Règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1* (dossier 1193172008)

DESCRIPTION

Il est proposé de modifier le *Règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1* comme suit :

- Modifier le paragraphe 1^o de l'article 3, par l'ajout après les mots *sens unique* des mots *voies partagées*
- Modifier l'article 17, par l'ajout du paragraphe suivant :
4^o dans une rue partagée.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 496.1 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), une

municipalité qui désire identifier une rue partagée sur un chemin public sous sa responsabilité doit adopter un règlement.

De plus, le 19^o paragraphe du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) permet à un arrondissement d'identifier, par ordonnance, une rue partagée et de délimiter cet espace partagé et, le cas échéant, prévoir des règles additionnelles applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : CA du 4 mai 2020

- Adoption : CA du 1er juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence DUROCHER MARCHAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-14

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1208339007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur de l'édicule nord de la station de métro Laurier situé au 475, avenue Laurier Est, et ce, en dérogation aux articles 54 et 58 (règles de préservation des composantes architecturales d'origine) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

ADOPTION DE LA RÉOLUTION, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (2003), AFIN D'AUTORISER LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'ÉDICULE NORD DE LA STATION DE MÉTRO LAURIER SITUÉ AU 475, AVENUE LAURIER EST, ET CE, EN DÉROGATION AUX ARTICLES 54 ET 58 (RÈGLES DE PRÉSERVATION DES COMPOSANTES ARCHITECTURALES D'ORIGINE) DU RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277).

La Direction est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

ATTENDU QUE le remplacement du revêtement contribuerait à améliorer l'apparence actuelle de l'édicule nord de la station Laurier;

ATTENDU QUE les travaux effectués sur le mur extérieur nord de l'édicule permettraient de répondre aux nombreuses déficiences structurelles relevées par la STM;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 21 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction*, de

modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), le remplacement du revêtement extérieur de l'édicule nord de la station de métro Laurier situé au 475, avenue Laurier Est, et ce, en dérogation aux articles 54 et 58 (règles de préservation des composantes architecturales d'origine) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le tout aux conditions suivantes:

- Qu'une superficie minimale de 63 m² du revêtement extérieur de la section ouest du mur nord, ainsi que 14 m² de mur ouest, de l'édicule de la station de métro Laurier soit composé de panneaux de béton de type BFUP de couleur Terracota;
- Que les joints des panneaux du revêtement extérieur soient alignés avec les meneaux du mur-rideau;
- Que le revêtement de panneaux de béton de type BFUP de couleur Terracota se poursuive sur le mur intérieur nord, tel le revêtement de pierre présentement.

Décréter qu'en plus des objectifs et critères prévus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), le critère d'évaluation suivant s'applique :

- Que soit proposé un aménagement paysager favorisant la percolation, la perméabilité du sol et maximisant la proportion de végétaux plantés en pleine terre pour l'ensemble de la superficie de la bande située entre le mur nord de l'édicule et le bâtiment adjacent.

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) à une date et à un lieu à déterminer.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)* ;

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-23 11:32

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208339007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur de l'édicule nord de la station de métro Laurier situé au 475, avenue Laurier Est, et ce, en dérogation aux articles 54 et 58 (règles de préservation des composantes architecturales d'origine) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277).

CONTENU

CONTEXTE

La Société de transport de Montréal (STM) souhaite procéder à une mise aux normes du mur extérieur nord de l'édicule nord de la station de métro Laurier. La STM a relevé plusieurs déficiences structurales au niveau de l'enveloppe qui ont occasionné le détachement de certaines parties du parement existant. Le revêtement extérieur en blocs de pierre serait donc remplacé par des panneaux de béton de type BFUP d'une teinte semblable à celle existante. De plus, une partie du fini du mur intérieur, à proximité de l'entrée de l'édicule, serait remplacé par des panneaux de granite. Enfin, la bande entre le mur nord de l'édicule et le bâtiment voisin serait verdie par des plantes d'ombre. Le projet déroge aux dispositions suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) :

- Article 54: La forme et les caractéristiques d'une composante architecturale d'origine encore présente sur un bâtiment doivent être maintenues en bon état. Une composante architecturale peut notamment être un parement ou un revêtement, un couronnement ou un entablement, une saillie, une ouverture;
- Article 58 : Lors des travaux de remplacement autorisés en vertu des articles 55 et 56, la composante architecturale doit reprendre la forme et les caractéristiques de la composante architecturale d'origine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Adoption de la résolution, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur de l'édicule nord de la station de métro Laurier situé au 475, avenue Laurier Est, et ce, en dérogation aux articles 54 et 58 (règles de préservation des composantes architecturales d'origine) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), le tout aux conditions suivantes:

- Qu'une superficie minimale de 63 m² du revêtement extérieur de la section ouest du mur nord, ainsi que 14 m² de mur ouest, de l'édicule de la station de métro Laurier soit composé de panneaux de béton de type BFUP de couleur Terracota;
- Que les joints des panneaux du revêtement extérieur soient alignés avec les meneaux du mur-rideau;
- Que le revêtement de panneaux de béton de type BFUP de couleur Terracota se poursuive sur le mur intérieur nord, tel le revêtement de pierre présentement.

Décréter qu'en plus des objectifs et critères prévus au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18), le critère d'évaluation suivant s'applique :

- Que soit proposé un aménagement paysager favorisant la percolation, la perméabilité du sol et maximisant la proportion de végétaux plantés en pleine terre pour l'ensemble de la superficie de la bande située entre le mur nord de l'édicule et le bâtiment adjacent.

JUSTIFICATION

La Direction est favorable à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Le remplacement du revêtement contribuerait à améliorer l'apparence actuelle de l'édicule nord de la station de métro Laurier;
- Les travaux effectués sur le mur extérieur nord de l'édicule permettraient de répondre aux nombreuses déficiences structurales relevées par la STM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet de contribuer aux objectifs du *Plan local de développement durable* de l'arrondissement. En effet, les travaux projetés incluent le verdissement de la bande située au nord entre l'édicule de la station de métro Laurier et le bâtiment voisin, ce qui permet de poursuivre les engagements liés à l'orientation 2 : « assurer la qualité des milieux de vie résidentiels », action 12 : « contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier projeté :

- **5 mai 2020** : Adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un premier projet de résolution;
- **Date à déterminer** : Avis public diffusé sur le site Web de l'arrondissement annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- **Date à déterminer** : Assemblée publique de consultation.

Étapes subséquentes:

- Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de résolution;
- Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption, par le conseil d'arrondissement, de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Plus particulièrement, cette demande est conforme aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (14-029) et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'au *Plan d'urbanisme de Montréal* (04-047). Toutefois, le projet déroge aux articles 54 et 58 (règles de préservation des composantes architecturales d'origine) *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacqueline Tatiana BENITEZ
Agente de recherche en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-22

Gisèle BOURDAGES
Chef de division - Urbanisme

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1202728001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la révocation du permis permettant l'installation de cabine téléphonique ou de poste de téléphone en face du 1310, boulevard Saint-Joseph Est, suite à l'avis de 30 jours demandant le retrait de ce poste téléphonique envoyé à Bell Canada

AUTORISER LA RÉVOCATION DU PERMIS PERMETTANT L'INSTALLATION DE CABINE TÉLÉPHONIQUE OU DE POSTE DE TÉLÉPHONE EN FACE DU 1310, BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST, SUITE À L'AVIS DE 30 JOURS DEMANDANT LE RETRAIT DE CE POSTE TÉLÉPHONIQUE ENVOYÉ À BELL CANADA

CONSIDÉRANT la demande de la Direction et du conseil d'établissement de l'école Paul-Bruchesi;

CONSIDÉRANT les articles 6 et 7 du règlement R.R.V.M.,c.C-1 sur les cabines téléphoniques extérieures et les postes de téléphone.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur et son équipe de la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'autoriser la révocation du permis permettant l'installation de cabines téléphoniques ou de postes de téléphone en face du 1310, boulevard Saint-Joseph Est, suite à l'avis de 30 jours demandant le retrait de ces 10 postes téléphoniques envoyé à Bell Canada.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-17 15:04

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202728001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la révocation du permis permettant l'installation de cabine téléphonique ou de poste de téléphone en face du 1310, boulevard Saint-Joseph Est, suite à l'avis de 30 jours demandant le retrait de ce poste téléphonique envoyé à Bell Canada

CONTENU

CONTEXTE

En 2019, la Division des permis et inspections a émis un permis pour l'agrandissement du bâtiment et le réaménagement de la cour de l'école Paul-Bruchesi, situé au 3110, boulevard Saint-Joseph Est. L'objectif principal étant de rendre la cour plus sécuritaire et plus stimulante pour les élèves.

La direction de l'école, conjointement avec le conseil d'établissement, a demandé à l'arrondissement si, dans le cadre de leurs travaux, il était possible d'embellir la façade de l'école en retirant du domaine public le mobilier urbain ainsi que l'asphalte s'y trouvant. L'enlèvement de la cabine téléphonique, le déplacement du banc, ainsi que du panier à ordures permettront de verdir plus adéquatement l'espace.

Ce genre de projet est initié par la mobilisation et la motivation des demandeurs et repose sur une augmentation de la qualité de vie des élèves, des parents et du personnel. Le but de cet aménagement est avant tout de bonifier le verdissement, mais aussi d'embellir la façade du bâtiment. En plus de réduire substantiellement l'asphalte dans la cour d'école et en façade, il répond aux objectifs du plan local de développement durable de l'arrondissement en contribuant à la réduction des effets d'îlot de chaleur,

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Le règlement R.R.V.M., c.C-1 sur les cabines téléphoniques extérieures et les postes de téléphone stipule;

- Article 6: "Le comité exécutif ou le conseil peut, en tout temps par résolution, révoquer un permis après avoir donné un avis de 30 jours".
- Article 7: "La compagnie doit enlever une cabine ou un poste de téléphone dont le permis est révoqué dans un délai de 15 jours à compter de la date

de révocation, à défaut de quoi cette cabine ou ce poste téléphonique peut être enlevé par la Ville aux frais de la compagnie".

La cabine téléphonique est située en face du 1310, boulevard Saint-Joseph Est.

Tel que mentionné dans le règlement, suite à la résolution du conseil, l'avis de 30 jours sera envoyé à Bell Canada.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques est favorable à la présente demande pour les motifs suivants :

- La cabine n'est pas située dans un endroit à fort achalandage comme un centre d'achats, aéroport, gare ou hôpital;
- L'ensemble du projet de réaménagement de la façade répond à des besoins divers et nécessite le retrait de la cabine téléphonique;
- Le verdissement de l'espace public répond aux objectifs de l'arrondissement en matière de développement durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement tarifaire 2020 de l'arrondissement perçoit 325,00 \$ par cabine ou poste de téléphone pour l'occupation du domaine public. L'arrondissement sera donc privé d'un revenu de 325,00 \$ annuellement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permet de contribuer aux objectifs du *Plan local de développement durable* de l'arrondissement. Les travaux projetés incluent la réduction de la superficie des surfaces asphaltées, contribuant ainsi à la réduction des effets d'îlot de chaleur et permettant de poursuivre les engagements liés à la priorité d'intervention 2 « Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources », action 5 « Accroître le verdissement du cadre bâti ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 mai 2020: envoi de l'avis de 30 jours à Bell Canada

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-France PLOUFFE
Agent(e) technique principal(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-09

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1207510004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de deux logements, situé au 3808, avenue Henri-Julien

APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL TROIS ÉTAGES ET DEUX LOGEMENTS - 3808, AVENUE HENRI-JULIEN

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 24 mars 2020;

ATTENDU que les dessins d'exécution en architecture et structure à un taux d'avancement d'environ 70 % seront transmis à la direction avant la délivrance du permis;

ATTENDU qu'un contrat de surveillance de chantier par un architecte incluant un minimum de trois visites ou une garantie monétaire seront déposés avant la délivrance du permis de construction ;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver les dessins de Blouin Orzes architectes, reçus par la Direction le 27 février 2020, pour la construction d'un immeuble de trois étages et deux logements, situé au 3808, avenue Henri-Julien (lot 1 202 169), faisant l'objet de la demande de permis numéro 3001736315, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-17 15:10

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207510004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de deux logements, situé au 3808, avenue Henri-Julien

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (numéro 3001736315) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des études techniques le 19 décembre 2019. Cette demande concerne le site du 3808, avenue Henri-Julien, qui est un lot occupé par un bâtiment touché par une démolition au sens du *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-19). Le lot est situé du côté ouest de l'avenue Henri-Julien, entre l'avenue Duluth Est et la rue Roy Est.

Conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention 1. - Agrandissements et nouvelles constructions et les caractéristiques de l'aire de paysage 2 Saint-Jean-Baptiste et l'unité de paysage 5 (Ferme Comte). La composition de la façade, avec son alcôve en arche, propose une réinterprétation contemporaine de celle du triplex voisin au nord. La couleur de la brique, modèle Metro Matt Gray, format modulaire métrique, de Redland, est choisie sur la base d'une étude paysagère du secteur. Le crépi acrylique de Adex, de couleur blanche au fini sable, proposé pour la courette latérale et la portion en recul du 3^e étage à l'arrière, vise à maximiser la réflexion de la lumière naturelle. Le logement du rez-de-chaussée et du sous-sol a accès à un espace extérieur en cour arrière et le logement des 2^e et 3^e étages a accès à un balcon et à une terrasse arrière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le comité d'étude des demandes de démolition a accepté la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble ainsi que l'utilisation projetée du sol dégagé, avec conditions (CD19 007). Le certificat d'autorisation de démolition a été délivré le 17 janvier 2020.

DESCRIPTION

Approuver les dessins révisés par Blouin Orzes architectes, reçus par la Direction le 27 février 2020, pour la construction d'un bâtiment de trois étages et deux logements, situé au 3808, avenue Henri-Julien (lot 1 202 169).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 24 mars 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec conditions ;
- les dessins révisés intégrant les conditions d'approbation seront transmis à la direction avant la délivrance du permis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un arbre sera planté en cour arrière, des végétaux sont prévus en cour avant, et des bacs de plantation permanents sont prévus sur la terrasse accessible à partir du 3e étage du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée:

- 4 mai 2020: Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine GINGRAS
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-15

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme, patrimoine et
services aux entreprises

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1206205003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un immeuble résidentiel de 4 étages, avec mezzanines et terrasses au toit, incluant un commerce et 6 logements, situé au 3462-64, avenue du Parc.

APPROBATION DES PLANS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) 2005-18 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE MIXTE DE QUATRE ÉTAGES, 6 LOGEMENTS ET UN COMMERCE, MEZZANINES ET TERRASSES AU TOIT, SITUÉ AU 3462-64, AVENUE DU PARC

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)*;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 10 mars 2020;

ATTENDU qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 100 000 \$ sera déposée avant la délivrance du permis de construction afin d'assurer la conformité de l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Zoubeir Azouz, reçus par la Direction le 20 avril 2020, pour la construction d'un bâtiment mixte de 4 étages, avec mezzanines et terrasses au toit, incluant un commerce et 6 logements, situé au 3462-64, avenue du Parc (lot 1 340 320), faisant l'objet de la demande de permis numéro 3001578778, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (PIIA) (2005-18)*.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-22 17:04

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206205003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - Projet de construction d'un immeuble résidentiel de 4 étages, avec mezzanines et terrasses au toit, incluant un commerce et 6 logements, situé au 3462-64, avenue du Parc.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (numéro 3001578778) a été déposée, à la Direction du développement du territoire et des études techniques, le 24 mai 2019. Cette demande concerne le site du 3462-64, avenue du Parc. Le lot est vacant depuis la démolition du bâtiment précédent, suite à un incendie survenu en 2016.

Le présent projet vise à ériger un immeuble de quatre étages, un commerce et 6 logements, avec mezzanines et terrasses au toit, et ce, conformément à ce qu'autorise le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

Conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)*, le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention 1, pour les agrandissements et nouvelles constructions du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)*. Le lot est situé du côté ouest de l'avenue du Parc, entre la rue Milton et la rue Sherbrooke Ouest, dans l'aire de paysage 1 (Mont Sainte-Famille) et l'unité de paysage 1.3 (Milton-Parc). Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage. Plus précisément, le revêtement des murs est en pierre calcaire Saint-Marc fini meulé (façade avant), en brique d'argile de couleur grise, modèle Stone Grey Modular de Glen-Gery (murs latéraux et arrière) et en aluminium de couleur grise claire (mezzanines et cour intérieure).

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors des séances du 3 décembre 2019 et du 10 mars 2020 et a reçu un avis favorable au projet de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

sans objet

DESCRIPTION

Approuver les dessins révisés signés et scellés par l'architecte Zoubeir Azouz, reçus par la Direction le 20 avril 2020, pour la construction d'un bâtiment mixte de 4 étages, avec

mezzanines et terrasses au toit, incluant un commerce et 6 logements, situé au 3462-64, avenue du Parc (lot 1 340 320).

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale(2005-18)*;
- à sa séance du 10 mars 2020, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec conditions;
- les conditions sont incluses aux dessins révisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une lettre de garantie irrévocable de 100 000 \$ sera déposée avant la délivrance du permis de construction, valide pour une période de 24 mois, afin d'assurer la conformité de l'ensemble des travaux prévus au permis de construction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un aménagement paysager au sol est prévu, en cour avant et arrière, avec la plantation de deux arbres (un févier Shademaster et un amélanchier du Canada). Des bacs de plantation sont intégrés aux terrasses sur le toit.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui sera diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape projetée

- 4 mai 2020 : Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David PLAMONDON
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-21

Gisèle BOURDAGES
Chef de division - Urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques

**Dossier # : 1200482002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de monsieur Simon Provost-Goupil à titre de nouveau secrétaire d'arrondissement substitut

VU l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4);
Il est recommandé:

De nommer monsieur Simon Provost-Goupil, analyste de dossiers, à titre de nouveau secrétaire d'arrondissement substitut.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-23 11:29**Signataire :** Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200482002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de monsieur Simon Provost-Goupil à titre de nouveau secrétaire d'arrondissement substitut

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal, un secrétaire d'arrondissement a été nommé dans chaque arrondissement pour assumer les pouvoirs et les responsabilités de greffier dans le cadre des compétences du conseil d'arrondissement. De plus, le conseil d'arrondissement peut également nommer un secrétaire d'arrondissement substitut pour remplacer le secrétaire en cas de maladie, de vacances ou d'un empêchement majeur. À la suite du départ de madame Sandy Pinna et son remplacement par monsieur Simon Provost-Goupil, analyste de dossiers, il est nécessaire de nommer un secrétaire d'arrondissement substitut afin de combler des besoins ponctuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 25 0162 - Séance du 6 mai 2019 (1190482006)
Résolution CA18 25 0169 - Séance du 7 mai 2018 (1183842004)

DESCRIPTION

Suite à la nomination de monsieur Simon Provost-Goupil au poste d'analyste de dossiers, il convient de le nommer comme secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de madame Sandy Pinna

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), le secrétaire d'arrondissement ainsi que les substituts sont nommés par le conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'une résolution à sa séance du 4 mai 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de Direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements en encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-23

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER
Directeur des services administratifs_ des
relations avec les citoyens_ des communications
et du greffe